



Rapport d'enquête simplifié

**NAUFRAGE DU *LILY FRANÇOIS*
LE 4 JUILLET 2012 AU LARGE DE PORT CAMARGUE**



Bureau d'enquêtes sur les événements de mer

Rapport publié : juillet 2013

NAUFRAGE DU *LILY FRANÇOIS* LE 4 JUILLET 2012 AU LARGE DE PORT CAMARGUE

LE NAVIRE



Le *LILY FRANÇOIS*, navire en plastique armé en 4^{ème} catégorie à la petite pêche a été construit en 1983. Il est immatriculé à Sète N° 613339.

Principales caractéristiques du navire :

Longueur hors tout : 8,55 m ;

Largeur : 2,95 m ;

Jauge Londres : 2,68 UMS ;

Déplacement : 4,5 tonnes ;

Puissance : 135 kW.

Le *LILY FRANÇOIS* n'a pas de permis de navigation en cours de validité.

Le *LILY FRANÇOIS* est l'ancien *KALVIN* qui, pendant l'été 2010, avait chaviré et s'était retourné à la suite d'une croche (rapport du *BEA*mer n° 11147).

L'ÉQUIPAGE

Le patron, seul à bord, âgé de 24 ans au moment de l'évènement, est le propriétaire du bateau. Il l'a acheté à son ancien propriétaire en octobre 2011.

Il a embarqué pour la première fois comme patron le 30 mai 2009.

Il est titulaire du certificat de capacité depuis juillet 2011 et du certificat restreint d'opérateur des radiocommunications depuis avril 2009.

LES FAITS

Conditions météorologiques :

Sémaphore de l'Espiguette : vent 5 nœuds du 020°, mer 2, ciel clair, bonne visibilité.

Heures locales (TU + 2)

Le 4 juillet 2012 à 02h00, le *LILY FRANÇOIS* appareille du port du Grau du Roi pour aller relever les lignes de casiers à nasses avec lesquels il pêche essentiellement des poulpes.

À 02h45, il arrive sur ses lieux de pêche et relève ses 4 premières lignes. Il remplit 4 bidons d'eau de 100 litres partiellement remplis, utilisés comme viviers pour ses prises, soit un poids d'environ 70 kg par bidon. Un 5^{ème} est uniquement rempli d'eau.

Vers 04h45, il fait route à faible allure vers sa 5^{ème} et dernière ligne, tout en commençant le nettoyage du bateau.

À ce moment deux bidons sont situés sur l'avant tribord, deux autres sont posés sur le capot du moteur au centre du bateau et le cinquième entre la cabine et le moteur.

Une alarme (de niveau d'eau) sonne. Le patron débraye le moteur et le stoppe.

Dans son rapport de mer, le patron déclare avoir à ce moment descendu sur le pont les bidons qu'il avait mis sur le capot du moteur, puis il l'ouvre (en le faisant glisser compte tenu de son poids) afin d'identifier la cause de l'entrée d'eau.

Une vague plus forte fait gîter le bateau et provoque un glissement de tous les bidons vers bâbord.

Le bateau se trouve déstabilisé, se couche sur bâbord, puis se retourne. Le patron se retrouve alors sous la coque puis parvient à se dégager et à remonter sur la coque retournée.

Le bateau commence à couler par l'arrière. Le marin retire son ciré, son pull-over et ses bottes

et se met à l'eau sans moyen de flottabilité.

Après avoir passé environ 1 heure dans l'eau, le patron est récupéré par le navire de plaisance *PETIT LOUP*. Celui-ci ne parvient pas immédiatement à joindre le CROSS La Garde sur la VHF canal 16 en raison d'un dysfonctionnement de son équipement radio.

Le plaisancier se rapproche du chalutier *LA GRACE DE DIEU* qui est en pêche mais ne parvient pas à communiquer avec lui.

À **06h06**, néanmoins, le chalutier parvient à prévenir par VHF le sémaphore de l'Espiguette, de la récupération du patron du *LILY FRANÇOIS* par le navire de plaisance.

Sur le retour vers le Grau du Roi, le *PETIT LOUP* aperçoit un bateau de petite pêche, l'*ANTHONY ALEXANDRE* et s'en rapproche.

À **07h00**, l'*ANTHONY ALEXANDRE* prend à son bord le patron du *LILY FRANÇOIS* et fait route vers le lieu du naufrage.

Le jour se lève à **07h08**.

À **07h43**, aidés de quelques autres patrons pêcheurs arrivés sur les lieux, ils parviennent, à l'aide de leurs sondeurs et sonars à localiser l'épave du bateau, coulé par 20 à 25 m de fond.

Elle est balisée par une bouée à 7,2 milles dans le 133° du sémaphore de l'Espiguette par 43°24 N et 004°16 E.

À **08h44**, le marin est débarqué au port du Grau du Roi.

OBSERVATIONS

Le permis de navigation

À la suite de la visite périodique de sécurité effectuée une semaine auparavant (le 26 juin 2012), le permis de navigation n'a pas été renouvelé, plusieurs prescriptions n'ayant pas été réalisées, toutefois sans lien direct avec le naufrage.

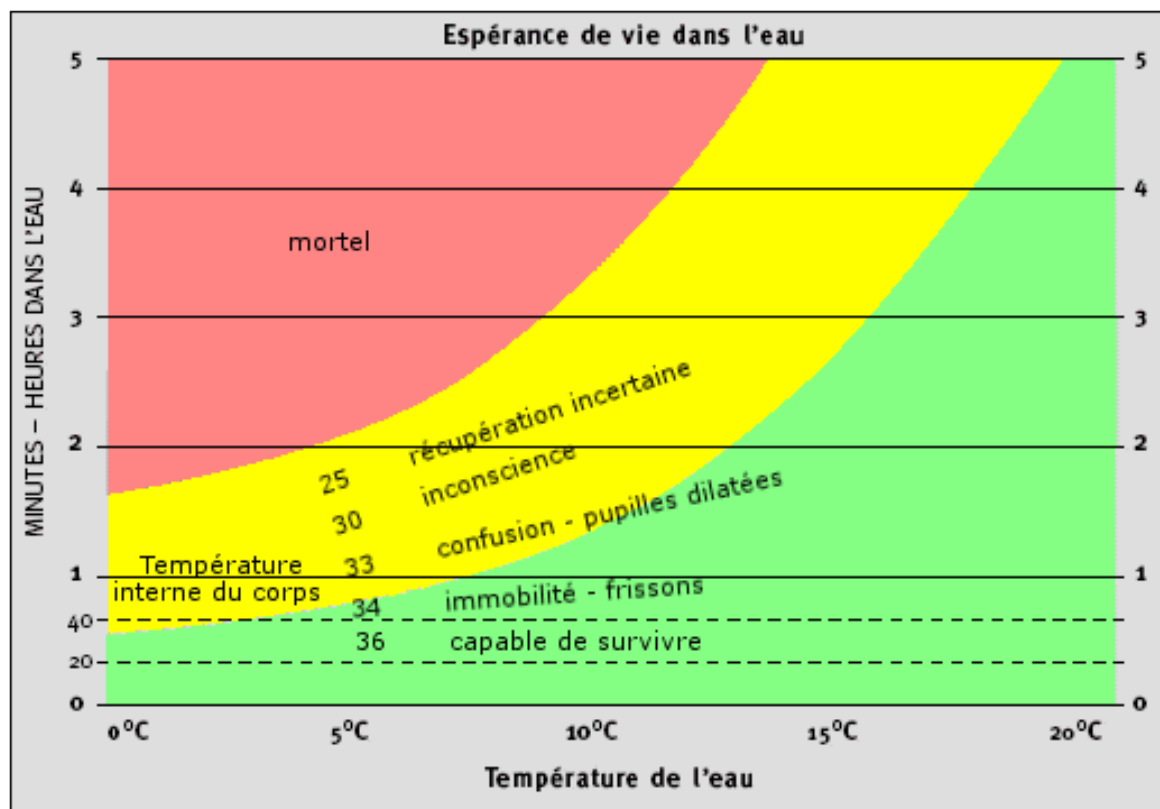
Ceci avait été notifié au patron à l'issue de la visite par le président de la commission.

Le type de pêche

Le *LILY FRANÇOIS* n'était plus autorisé à pratiquer les arts trainants depuis 2010, à la suite de son chavirage sous le nom de *KALVIN*. Il pêchait principalement le poulpe avec des casiers.

La survie à la mer.

Le 4 juillet 2012, à la Pointe de l'Espiguette, la température de l'eau était stable depuis plusieurs jours à 21° C, conditions très favorables pour la survie à cette période de l'année.



En l'absence de VFI, le patron a cherché à améliorer sa flottabilité en s'aidant de ses bottes retournées.

CONCLUSIONS

Accentué par les mouvements du bateau stoppé en travers, l'effet de carène liquide dans le compartiment moteur, aggravé par le ripage des bidons sur le pont a provoqué le chavirage.

L'origine de l'entrée d'eau dans le compartiment moteur n'a pu être identifiée.

CONSEQUENCES

Perte totale du navire.

L'épave ne constituant pas un danger pour la navigation et la pêche, elle n'a pas été relevée.

ENSEIGNEMENTS

- 1 - **2013-E-052** : Le port du VFI est obligatoire pendant les opérations de pêche (Décret 2007-1227 du 21 août 2007).
- 2 - **2013-E-053** : Le navire ne doit pas prendre la mer sans permis de navigation et titres de sécurité en cours de validité.
- 3 - **2013-E-54** : Même lorsque cela n'est pas obligatoire à bord des navires de plaisance, l'équipement de télécommunication VHF doit être en état de marche lorsqu'il est installé. Le patron doit en maîtriser l'usage.



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Bureau d'enquêtes sur les évènements de mer

Tour Pascal B - 92055 La Défense cedex
téléphone : +33 (0) 1 40 81 38 24 - télécopie : +33 (0) 1 40 81 38 42
www.beamer-france.org
bea-mer@developpement-durable.gouv.fr



FRANCE
2009092411